

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 28 SEP. 2022

OBJET :
*Convention de financement
déviation RN7 Livron-sur-
Drôme / Loriol-sur-Drôme*

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- votants : 25

N° 2022.09.01

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
M. José MUNOZ-ALVAREZ est désigné(e) secrétaire de séance.

PRESENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Marie-Christine GEAY, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Christian CHABERT (pouvoir à A.L VIALON), Annick BAROTEAUX (pouvoir à E. BERNARD), Georges CASANOVA (pouvoir à N. SORIA), Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Francine DAMBRINE (pouvoir à E. DELPONT)

ABSENTS : Fabien PLANET (excusé - pouvoir à N. COLOMB), Thierry SANCHEZ (excusé), Emmanuelle GIELLY (excusée), Nicolas COLOMB

La déviation routière des communes de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme par la route nationale 7 (RN7), dans le département de la Drôme, est une opération attendue de longue date par les élus et les acteurs économiques du territoire, au regard des enjeux de sécurité routière, de nuisance (bruit, pollution de l'air – 18 800 véhicules/jour selon l'étude ABTOO de 2011) et de développement économique.

Elle prévoit le contournement des deux centre-bourgs et a pour objectifs :

- D'améliorer la lisibilité, le confort pour les flux du réseau routier national (liaisons RN7 Nord vers RN7 Sud) et des voiries locales connexes ;
- De séparer les trafics d'échanges entre les deux villes des trafics de transit ;
- D'améliorer la qualité de vie des riverains en réduisant les nuisances liées au trafic routier de transit

Cette opération a fait l'objet d'une première déclaration d'utilité publique en 2001 et d'une première phase de travaux (construction d'un giratoire avec la RD104N). Pour en réduire le coût, les caractéristiques du projet ont évolué. L'opération consiste dorénavant en la création de 9,3 km de route bidirectionnelle (2 voies), sans séparateur central, avec 3 barreaux (nord, centre et sud), dont 8,1 km en section neuve, et 1,2 km de mise à niveau d'un tronçon existant (entre le giratoire des Blaches et l'extrémité sud). Il comprend :

- 4 créneaux de dépassement (2 en nord-sud, 2 en sud-nord) ;
- 6 points d'échanges aménagés en carrefours giratoires (dont celui de la RD104N) ;
- 7 ouvrages d'art, dont 3 non-courants (viaduc de franchissement de la Drôme, 2 ouvrages de franchissement de la voie SNCF historique Lyon-Marseille : un passage supérieur et un passage inférieur).

La conception du projet est basée sur une vitesse limitée à 80 km/h (sauf sur les créneaux de dépassement où elle sera limitée à 90 km/h). L'accès à la déviation sera interdit aux piétons, aux vélos, et aux véhicules lents. Le tracé se situe en partie dans la zone d'extension du lit majeur de la Drôme (PPRI), et l'opération nécessitera l'apport extérieur d'environ 600 000 m³ de matériaux de remblai.

Pour mémoire, ce projet a été présenté par les services de l'Etat (DREAL) et la maîtrise d'œuvre (cabinet Ingérop) à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le 4 juillet 2022.

La convention présentée en annexe a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de réalisation de l'opération « RN7 – Déviation de Livron-Loriol », ainsi que les engagements des différents partenaires, notamment la participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, la Communauté de Communes du Val de Drôme et les deux communes de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme, à l'opération.

Elle annule et remplace la convention signée entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, la Communauté de Communes du Val de Drôme et les deux communes de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme, le 6 mars 2019.

Pour mémoire, le projet de déviation de la RN7 à Livron-Loriol a fait l'objet d'un protocole financier signé par le Premier Ministre en date du 27 mars 2021. Celui-ci prévoit que le barreau central soit réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'État, représenté par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Les travaux des barreaux Nord et Sud seront, eux, réalisés par la Région, via une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'État, qui sera formalisée en 2023.

Le plan de financement se répartit de la manière suivante, selon le maître d'ouvrage (État ou Région) :

Partenaires	Opération sous MOA État		Opération sous MOA Région		TOTAL
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
État	58 060 000,00 €	65,76 %	13 585 000,00 €	24,70 %	71 645 000,00 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	11 630 000,00 €	13,17 %	25 000 000,00 €	45,45 %	36 630 000,00 €
Département de la Drôme	11 160 000,00 €	12,64 %	16 415 000,00 €	29,85 %	27 575 000,00 €
Communauté de communes du Val de Drôme	7 440 000,00 €	8,43 %	0,00 €	0,00 %	7 440 000,00 €
Livron-sur-Drôme					
Loriol-sur-Drôme					
TOTAL	88 290 000,00 €		55 000 000,00 €		143 290 000,00 €

La participation de la commune de Livron-sur-Drôme s'établit à 2 026 426.00 € selon l'échéancier suivant :

Echéancier de paiement - Commune de Livron-sur-Drôme				
2023	2024	2025	2026	Total
263 082,00 €	263 082,00 €	815 901,00 €	684 361,00 €	2 026 426,00 €

Vu la présentation opérée lors de la commission des finances du 15 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Pour et 5 Contre :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'État, la Région Auvergne-Rhône Alpes, le Département de la Drôme, la Communauté de Communes du Val de Drôme et la commune de Loriol-sur-Drôme, la convention, présentée en annexe, définissant les modalités administratives, techniques et financières de réalisation de l'opération « RN7 – Déviation de Livron-sur-Drôme / Loriol-sur-Drôme ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



The image shows a blue ink signature of the Mayor, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE LIVRON-SUR-DRÔME' around the top edge and the number '26250' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a crown and a star.

Le (la) secrétaire de séance,



The image shows a blue ink signature of the Secretary of the Meeting, consisting of several overlapping loops.

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 28 SEP. 2022